



Aytré, le mardi 20 juin 2023

TREMBLEMENT DE TERRE
16 & 17 JUIN 2023

Émetteur :

Service assurance
05 46 30 19 19
information@aytre.fr

Affaire suivie par :

Tony Pereira

Le présent document est établi pour la constitution d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle par la Ville d'Aytré auprès de la Préfecture de Charente-Maritime.

La victime doit établir sans délai, en parallèle, une déclaration de sinistre auprès de son assureur.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Courriel :

Adresse du bien endommagé :

Qualification du bien :

- Maison individuelle Bâtiment isolé Bien collectif Entrepôt
 Autre :

Description sommaire des dégâts apparents :

Sont annexés à la présente déclaration :

- Photos : Oui Non
- Devis ou justificatifs de factures : Oui Non
- Déclaration d'assurance déjà effectuée : Oui Non

Le/...../.....

Signature